Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [6]

Rubrik: International

Autor: P.B.-S.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour les migrantes qui ne travaillent pas en dehors du foyer, les problèmes d'isolement sont les mêmes que pour les réfugiées.

M. G. : *Pouvez-vous nous parler des problèmes spécifiques aux femmes migrantes ?*

I. P.: Il faut distinguer entre deux catégories : celles qui sont salariées et celles qui ne le sont pas. Pour ces dernières, ce sont surtout les problèmes d'isolement que j'ai déjà évoqué. Une enquête française montre qu'il y a une corrélation presque parfaite, dans tous les groupes ethniques, entre le nombre d'enfants et le taux d'emploi des femmes : plus elles ont d'enfants, plus elles sont salariées. On a découvert que les femmes migrantes peuvent faire quatre « métiers » à la fois : 1. elles entretiennent complètement le ménage ; 2. elles ont une fonction reproductrice importante étant donné le taux élevé de natalité ; 3. elles ont un travail régulier en dehors du foyer ; 4. elles font, en plus, un travail au noir ou à domicile. Les femmes ayant deux emplois salariés sont beaucoup plus nombreuses que les hommes qui n'ont ni le travail ménager, ni, évidemment, la maternité. L'idée que les femmes ne participent pas au monde actif va peut-être commencer à s'effriter...

M. G. : *Que peut-on faire pour améliorer la situation des femmes migrantes ?*

I. P.: On a vu s'instaurer, pendant la conférence du CIME, une sorte de débat quant à la meilleure solution : encourager les femmes à acquérir une meilleure formation professionnelle, donc de meilleurs emplois (mais curieusement, de nombreuses femmes migrantes sont surqualifiées pour le travail qu'elles font) ou bien les encourager à se syndiquer pour mieux se défendre dans les emplois qu'elles obtiennent du fait que, bien souvent, elles ne peuvent se permettre le luxe de choisir. La question reste ouverte bien que l'on peut d'ores et déjà dire qu'il faut en tout cas différencier par classe d'âge et donner aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation.

Il y a en Australie, pays où l'immigration est très importante, une expérience intéressante qui concerne tant les migrantes salariées que non salariées. Le plus difficile, pour elles, est d'avoir accès aux services d'utilité publique, à cause de la langue, d'une part, de la peur de l'administration, d'autre part, et également parce qu'elles ne savent pas à qui s'adresser. Le gouvernement australien a mis sur pied un service téléphonique d'utilité publique où les migrants obtiennent un service d'interprétation dans leur langue combiné avec un service social. L'autre voie vers laquelle on devrait se diriger dans l'assistance est dans l'organisation des femmes. Il faudrait favoriser la création de groupes d'entraide où, petit à petit, les femmes arrivent à une prise en charge individuelle et collective.

Propos recueillis par
Martine Grandjean

International

Chine : on ne veut pas d'elles

Le ministère de la famille repart en guerre contre l'habitude de faire disparaître les nouveau-nés de sexe féminin, preuve que cette tradition existe toujours.

Allemagne : des femmes prennent l'air

A l'occasion de son 25e anniversaire, la Lufthansa a accepté pour la première fois des femmes dans ses programmes de formation pour pilotes d'avions de ligne. Vingt-trois femmes se sont déjà annoncées.

Inde : le prix des filles

Le plus grand journal des Indes, l'**Indian Express,** a dénoncé le commerce découvert sur les places de marché du Radchasthan, à 250 km du nord de la Nouvelle-Dehli. On peut y acheter des fillettes pour 2300 roupies, la moitié du prix d'un buffle. Elles viennent des campagnes du nord du pays ou du Népal voisin et sont, bien sûr, revendues dans les bordels de Bombay, Dehli ou Calcutta.

Norvège : 25 points pour les femmes

Le gouvernement — présidé par une femme — propose un programme en 25 points pour la promotion de la femme, essentiellement basé sur le principe de quotas en faveur des femmes : dans les hautes écoles, dans certains emplois, etc. Selon les cas, les femmes devraient être choisies de préférence aux hommes si les qualifications sont égales, mais dans d'autres on pourrait être obligé de choisir une femme même avec de moins bonnes qualifications.

A propos de l'avortement : en Espagne

On estime à 350000 par an les avortements clandestins, dont 3000 causant un décès. Si certaines femmes trouvent un médecin prêt à braver le code pénal (12 ans de prison ferme), quelque 20000 ont été avorter à Londres en 1980 ; il en coûte environ un mois de salaire d'une dactylo.

Si la loi sur le divorce a finalement été votée, la question de l'avortement est encore tabou, on n'ose pas en parler. Elle va toutefois être posée prochainement, lorsqu'aura lieu le procès dit de Séville : 400 personnes, femmes et médecins, ont été inculpées après la saisie d'un fichier dans un centre de planning familial. Dans la perspective de ce procès, des milliers de femmes ont maintenant avoué publiquement avoir avorté et attendent d'être également inculpées.

En Hollande

Déjà approuvée par une très faible majorité dans la deuxième Chambre, la nouvelle loi a été maintenant définitivement acceptée par la première Chambre, à la majorité d'une voix.

Au cours des onze dernières années, huit projets de loi ont été discutés. Pendant ce temps s'est développé dans l'illégalité un système d'avortement libre, dont beaucoup d'étrangères ont d'ailleurs profité.

La nouvelle loi ne va pas si loin : la femme ne peut décider seule, elle doit obtenir un certificat médical attestant qu'il s'agit bien d'un cas de nécessité, et il est prévu un délai de réflexion de cinq jours. Le parti socialiste estime que cette loi traite la femme en mineure, il a déjà annoncé qu'il présenterait un nouveau projet après les élections du 26 mai.

En Italie

Quand FS paraîtra, on aura voté sur les deux référendums lancés contre la loi actuelle (solution des délais avec temps de réflexion de sept jours), l'un lancé par le mouvement catholique « pour la vie », l'autre par les partis radicaux qui réclament une libéralisation complète.

Si l'on ajoute qu'aux **Etats-Unis** et en **France** notamment, on travaille activement à revenir sur les tendances plus libérales de ces dernières années, on voit que la question infiniment délicate et tout d'abord humaine de l'avortement, continue à faire l'objet d'affrontements essentiellement politiques. **P.B.S.**